

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL EXCEPTIONNEL

Séance du 13 décembre 2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	10	11

Vote
Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0 NPPV : 0

L'an 2024, le 13 décembre 2024 à 20h30 le Conseil Municipal de la Commune de Verbiesles s'est réuni à la salle de la mairie, sous la présidence de Mme Hubert Marie-Noëlle, Maire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 06 décembre 2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 06 décembre 2024.

**Présents :** Mmes Marie-Noëlle Hubert, maire, Brigitte Bongard, Bernadette Gaulot, Cécile Boutellier, Anne Braud MM. Hervé Henry, Julien Ossola, Eddie Pfister.

**Absent excusé :** Jean-Damien Bourillon donne pouvoir à Marie-Noëlle Hubert.

**A été nommée secrétaire :** Anne Braud

### 33 – Tarifs des services 2025

Le conseil municipal décide à l'unanimité les tarifs suivants pour l'année 2025 :

- **Affouages :** 60 € (forfait) payable à l'inscription
- **Location de la salle polyvalente :**

Week-end : 200 € y compris une part des charges de fonctionnement de 130 kWh, au-delà, ces charges seront facturées 0,40 € sur la base des kWh relevés. Un forfait journée ou un forfait soirée est possible du lundi au vendredi inclus pour 60 € y compris une part des charges de fonctionnement de 70 kWh, au-delà ces charges seront facturées 0,40 € sur la base des kWh relevés. Les associations locales impliquées dans la vie du village peuvent bénéficier gratuitement de trois locations week-end / an + deux locations gratuites / an utilisables du vendredi soir au samedi matin 10h, sauf dérogation du Maire ou de son représentant. Pour toutes locations (gratuites ou pas), une caution de 450 € est demandée à la réservation ainsi qu'une attestation d'assurance couvrant la responsabilité civile, les dommages aux biens loués et risques annexes.

Le Conseil Municipal n'apporte aucune modification.

- **Chapiteau :**

80€ (forfait) caution de 800€. Location uniquement sur les villages de Verbiesles ou Luzy, gratuité une fois par an pour les associations locales impliquées dans la vie du village dans le cadre de manifestations publiques.

- **Location de la salle communale :**

Pour un usage privatif, le prix de la location est fixé à 30 € par jour ainsi qu'une caution de 100€, et d'accorder la gratuité aux associations du village.

- **Cimetière**

- Concessions de 15 ans 130€
- Concessions de 30 ans 230€
- Concessions de 50 ans 310€

- **Columbarium :**

- Concessions de 15 ans 450€
- Concessions de 30 ans 800€

Extrait certifié conforme au registre des  
délibérations,

Fait à Verbiesles, le 13 décembre 2024

Le Maire,

Marie-Noëlle HUBERT

